

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE'

4828/90 (Presse 20)

1388th meeting of the Council

- RESEARCH -

Brussels, 26 February 1990

President:

Mr Michael SMITH

Minister for Science  
and Technology  
of Ireland

26.II.90  
fel/HM/pj

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Eric DERYCKE State Secretary, attached to the  
Minister for Science Policy

Denmark:

Mr Bertel HAARDER Minister for Education and Research

Germany:

Mr Heinz RIESENHUBER Federal Minister for Research  
and Technology

Greece:

Mr Constantinos LYBEROPOULOS Ambassador, Permanent  
Representative

Spain:

Mr Juan Manuel ROJO ALAMINOS State Secretary for the Universities  
and Research

France:

Mr Hubert CURIEN Minister for Research and Technology

Ireland:

Mr Michael SMITH Minister of State at the Department of  
Industry and Commerce with special  
responsibility for Science and  
Technology

Mr Terry LEYDEN Minister of State at the Department of  
Industry and Commerce, with special  
responsibility for Trade and Marketing

Italy:

Mr Antonio RUBERTI Minister for the Universities,  
Scientific Research and Technology

26.II.90  
fel/HM/pj

Luxembourg:

Mr René STEICHEN

Minister responsible for Scientific  
Research

Netherlands:

Mr Koos ANDRIESSEN

Minister for Economic Affairs

Portugal:

Mr Luis VALENTE DE OLIVEIRA

Minister for Planning and  
Territorial Administration

Mr José SUCENA PAIVA

State Secretary for Science and  
Technology

United Kingdom:

Mr Douglas HOGG

Minister for Industry and Enterprise

o

o

o

Commission:

Mr Filippo Maria PANDOLFI

Vice-President

26.II.90

fel/HM/pj

FRAMEWORK PROGRAMME OF COMMUNITY ACTIVITIES IN THE FIELD OF RESEARCH  
AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT (1990-1994) - CONCILIATION WITH  
THE EUROPEAN PARLIAMENT

The Council held a conciliation meeting with a delegation from the European Parliament led by Mr von der VRING, Chairman of the Committee on Budgets, and comprising Mr LA PERGOLA, Chairman of the Committee on Energy, Research and technology, Mr CHIABRANDO, Rapporteur for the Committee on Energy, Research and Technology, Mr ADAM, Mr REGGE and Mr ROBLES PIQUER, Members of the Committee on Energy, Research and Technology, and Mr KELLETT-BOWMAN, Mr LO GIUDICE and Mr PAPOUTSIS, Members of the Committee on Budgets, to discuss the framework programme for research and technological development (1990-1994).

The meeting enabled the European Parliament delegation to explain in detail the position adopted by the Parliament in its Resolution of 14 December 1989 on the joint guideline concerning the new framework programme, adopted by the Council on 15-16 December 1989.

The two parties then held a detailed discussion, in which the Commission took an active part, which enabled certain points in their respective positions to be clarified.

The European Parliament delegation felt that consultations were needed on the explanations given by the Council during the discussion. The two institutions agreed to continue technical discussions over the next two or three weeks in order to try to bring their points of view closer together.

## MISCELLANEOUS DECISIONS

### Other decisions in the research field

The Council adopted Decisions

- adopting a specific Community research and technological development programme in the field of competitiveness of agriculture and management of agricultural resources (1989-1993).

The programme, with an estimated budget of ECU 55 million for its implementation, aims in particular to help farmers adapt to the new situation created by over-production and a restrictive policy on prices and markets.

The Community's financial contribution will normally be 50% of expenditure. However, for projects carried out by research institutes or universities, the Community may bear 100% of the additional costs.

- concerning the conclusion of five Co-operation Agreements between the EEC and Austria, Finland, Norway, Sweden and Switzerland in the field of medical and health research.

These Agreements will associate the five countries with the Community R&D programme in the field of medical and health research (1987-1991) (see Press Release 8589/87 Presse 157 of 28.9.1987).

Under the Agreements, the parties will co-operate for the period from 1988 to 1991 in the research targets and areas of the Community programme, by co-ordinating those activities which form part of the research programmes of the five countries in question and of the Community. The financial contributions of the contracting parties will be calculated using a proportionality factor based on GDP.

Third EEC-Cyprus Financial Protocol

The Council adopted the Decision concluding the Third EEC-Cyprus Financial Protocol signed in Brussels on 30 November 1989.

The Protocol falls within the ambit of the financial and technical co-operation provided for by the Association Agreement between the Community and the Republic of Cyprus, and provides for participation by the Community, on the terms set out in the Protocol, in the financing of projects intended to contribute to the economic and social development of Cyprus.

The Protocol provides for an aggregate amount of ECU 62 million over a further five-year period (1989-1993), allocated as follows:

- ECU 44 million of loans from the own resources of the European Investment Bank, at normal market conditions, with an interest rate subsidy of 1,5% per annum;
- ECU 18 million from the Community's budgetary resources, comprising ECU 13 million in the form of grants (including the abovementioned interest rate subsidies) and ECU 5 million for risk capital formation.

Agreement between the EEC and the USSR

The Council adopted Decisions

- approving the conclusion by the Commission, on behalf of the European Atomic Energy Community, of the Agreement between the European Economic Community and the European Atomic Energy Community and the Union of Soviet Socialist Republics on trade and commercial and economic co-operation
  
- on the conclusion by the European Economic Community of an Agreement between the European Economic Community and the European Atomic Energy Community and the Union of Soviet Socialist Republics on trade and commercial and economic co-operation.

Anti-dumping

The Council adopted the Regulation repealing Regulations No 1826/84 and No 1282/81 imposing definitive anti-dumping duties on imports of vinyl acetate monomer originating in Canada or the United States of America.

Agriculture

The Council adopted a Regulation amending Regulation No 2967/89 relating to the continued import of New Zealand butter into the United Kingdom on special terms. The purpose of the amendment is to reduce the special levy on imports of New Zealand butter following the change in the intervention price of butter on 1 March 1990, as decided by the Council at its meeting on 11-12 December 1989.

Bruxelles, le 23 février 1990

NOTE BIO (90) 57 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

---

Préparation du Conseil Recherche du 26 février 1990 (G. Guarneri)

---

Le premier point à l'ordre du jour se réfère à une décision du Conseil arrêtant un programme spécifique de R & D dans le domaine de la compétitivité de l'agriculture et la gestion de ressources agricoles. Ce programme avait fait l'objet d'une position commune du Conseil lors de la réunion du 17 octobre 1989.

Le programme porte sur un montant de 55 MECUS.

Le deuxième point à l'ordre du jour porte sur une décision du Conseil concernant la conclusion de 5 accords de coopération entre la CEE et l'Autriche, la Finlande, la Norvège, la Suède et la Suisse dans le domaine de la recherche médicale et sanitaire. Ces accords s'inscrivent dans le cadre du 4ème programme de recherche en médecine et santé, proposé par la Commission. Dans ce programme il a été donné autorisation à la Commission de négocier des accords avec des pays tiers participant à COST (Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique).

Les thèmes de recherche couverts par les accords portent, en général, sur le cancer, le SIDA, les problèmes de santé liés au vieillissement, les problèmes de santé liés à l'environnement et au mode de vie.

Le troisième point à l'ordre du jour est représenté par une réunion de concertation avec le Parlement européen sur le programme-cadre de R & D technologique. Il s'agit d'engager avec le Parlement un débat de substance sur l'orientation commune arrêtée par le Conseil le 22 janvier 1990, qui a suivi l'accord politique réalisé au cours du Conseil Recherche des 15-16 décembre 1989.

Amitiés,

  
C. STATHOPOULOS



Bruxelles, le 26 février 1990

NOTE 910(90) 57 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL RECHERCHE (X. Prats)

Le Conseil a commencé ses travaux à 11h00, laissant pour l'après-midi la concertation avec le Parlement sur le programme-cadre 1990-1994 qui constitue le point principal de l'ordre du jour.

Ce matin, le Conseil a adopté en point "A", suite à l'avis du Parlement en deuxième lecture, le programme spécifique de recherche concernant la compétitivité de l'agriculture et la gestion des ressources agricoles (1989-1993). Ce programme, qui avait fait l'objet d'une position commune du Conseil le 17 octobre 1989, est doté de 55 MECU et vise cinq objectifs concrets :

- faciliter l'adaptation des agriculteurs à la situation créée par la surproduction et par une politique restrictive des prix et des marchés;
- maintenir les revenus des exploitations et encourager les réformes structurelles;
- améliorer la situation de l'agriculture dans les régions présentant des structures agricoles déficientes afin de renforcer la cohésion économique et sociale;
- conserver les ressources naturelles et le paysage;
- développer les services et les infrastructures d'information agricole.

Le Conseil a également adopté, toujours en point "A", une décision concernant cinq accords de coopération dans le domaine de la recherche médicale et sanitaire entre la CE et l'Autriche, la Finlande, la Norvège, la Suède et la Suisse.

Ces accords font suite au programme de coordination en matière de R+D dans la Communauté pour 1987-1991, adopté par le Conseil le 17 novembre 1987 (cfr. IP(87)487). En effet, cette décision (art.7.2) autorisait la Commission à négocier des accords avec des pays tiers participant à la coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (Cost).

Les programmes ont pour objet principal de coordonner les activités qui relèvent des programmes de recherche des 5 pays, d'une part, et de la Communauté d'autre part. La Commission est responsable de la mise en oeuvre de cette coordination. Les domaines couverts par les accords sont les mêmes du programme communautaire 1987-1991, à savoir : la lutte contre le cancer, le sida, les problèmes de santé liés à l'âge, à l'environnement et au style de vie, la technologie médicale et les services de santé.

(...solvra)

Amitiés,

B. DETHOMAS.



Bruxelles, le 26 février 1990

NOTE BIO(90) 57 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

---

CONSEIL RECHERCHE (X. Prats)

Le point principal à l'ordre du jour du Conseil était la concertation avec le Parlement européen concernant le programme-cadre de R&D technologique 1990-1994, sur lequel le Conseil avait dégagé une orientation commune le 16 décembre 1989.

RAPPEL

Le Vice-Président Pandolfi avait proposé aux Douze, au nom de la Commission, une stratégie de recherche pour laquelle une enveloppe financière de 7,7 milliards d'ECU était estimée nécessaire (cfr. note P-45 du 27.7.89; doc COM(89)397).

Le Parlement de son côté avait avancé une estimation de 8,3 milliards d'ECU.

Or, le Conseil dans son orientation commune, après de longues négociations a prévu 5,7 milliards d'ECU pour la période 1990-1994 (auxquels s'ajoutent cependant les 3,125 milliards du programme 1987-1991 encore disponibles). D'autre part, il convient de noter que pour la période couvrant l'accord institutionnel sur les perspectives financières (1990-1992), la différence entre l'estimation du Conseil et la proposition de la Commission est nettement moins importante (2 500 milliards d'ECU contre 2 700).

La Commission est consciente du fait que le chiffre retenu par le Conseil est inférieur aux besoins; c'est pourquoi, tout en appréciant les efforts accomplis par le Conseil, elle n'avait pas pu se rallier à ce résultat qu'après avoir formellement confirmé son estimation.

La procédure de concertation, qui offre la possibilité de rapprocher la position du Conseil de celle du Parlement, s'est déroulée dans une atmosphère non conflictuelle. Aussi bien le Parlement que le Conseil ont exprimé la volonté de ne pas retarder indûment l'adoption du programme-cadre et par voie de conséquence la mise en oeuvre des programmes spécifiques. Le Conseil, sans modifier l'estimation globale retenue en décembre dernier, s'est cependant déclaré prêt à assumer un certain nombre d'engagements politiques vis-à-vis du Parlement. La délégation parlementaire en a pris acte et, tout en indiquant que ses engagements ne lui paraissaient pas suffisants, elle s'est engagée à faire rapport à son institution dans un esprit de dialogue en vue de la session plénière de mars prochain.

./.

Le Vice-Président Pandolfi, au nom de la Commission, a indiqué la pleine disponibilité de celle-ci pour apporter son concours actif dans la procédure de concertation en cours (comme d'ailleurs cela est prévu par la déclaration commune de 1975 instaurant cette procédure). Il a souligné notamment trois points :

- La coopération interinstitutionnelle est une priorité pour la Commission : conformément au message transmis par le Président Delors lors de la présentation du programme de la Commission pour 1990, celle-ci veut établir un atmosphère de collaboration avec le Parlement en ayant à l'esprit le problème du déficit démocratique communautaire.

- La Commission essaiera d'interpréter au mieux, dans ses propositions concernant les programmes spécifiques les priorités du Parlement, par exemple en matière d'environnement. Dès que la procédure de concertation aura abouti, elle présentera immédiatement ces propositions.

- La Commission confirme son engagement de perfectionner les procédures et les méthodes d'exécution des programmes, dans un souci d'accroissement de l'efficacité et de la productivité de l'action communautaire.

La discussion informelle des Ministres durant le déjeuner a porté sur deux thèmes :

1) ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) : Il s'agit d'une coopération entre la Communauté, les Etats Unis, l'URSS et le Japon sous les auspices de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, dont l'objectif est la mise au point d'un avant-projet de réacteur expérimental thermonucléaire international. Les Douze avaient donné leur aval politique à cette coopération le 8 février 1988 (IP(88)73). Il a été convenu que la Commission présentera ses propositions sur la participation de la Communauté à ITER après examen du rapport que le Fusion Review Board prépare actuellement.

2) La coopération en matière de recherche et développement avec les pays de l'Europe Centrale et de l'Est

Lors de l'échange de vues, le Vice-Président Pandolfi a exprimé un premier avis sur les possibilités qui s'ouvrent dans ce domaine. Il a notamment souligné que la coopération avec l'Est devra avoir comme objectif prioritaire un transfert de technologie permettant une modernisation de l'appareil productif existant dans les pays de l'Europe Centrale et de l'Est. Par ce transfert, qui ne porterait pas nécessairement sur les technologies de pointe, ces pays pourront atteindre la compétitivité nécessaire pour passer à une économie de marché.

Le IMS (Integrated Manufacturing System), une proposition adressée par le Japon notamment aux Etats Unis et à la Communauté, visant à financer une coopération de R&D pré-compétitive en matière de "advanced manufacturing systems"), n'a pas pu être discutée par les Ministres par manque de temps.

Amitiés.

B. DETHMÄS.

h.o. 